

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 52-26

RAPPORT DE GESTION 2025

DÉLÉGUÉS :

LA MUNICIPALITÉ IN CORPORE

Table des matières

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉS DU SYNDIC	4
1.1 STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ	4
1.2 STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL	5
1.3 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ	6
1.4 PRÉAVIS MUNICIPAUX DÉPOSÉS	6
1.5 PRÉAVIS MUNICIPAUX BOUCLÉS	7
1.6 PRÉAVIS MUNICIPAUX EN COURS	7
1.7 DROITS D'INITIATIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX EN COURS	8
1.8 AFFAIRES SPÉCIFIQUES	8
1.9 OFFICE DU TRAVAIL	10
2. FINANCES	13
3. BÂTIMENTS, MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE, URBANISME	14
3.1 BATIMENTS	14
3.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE	17
3.3 MOBILITÉ	18
3.4 URBANISME	18
4. POLICE DES CONSTRUCTIONS, ROUTES, ÉCLAIRAGE, PORT ET INFORMATIQUE	19
4.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS	19
4.2 ROUTES	21
4.3 ÉCLAIRAGE PUBLIC	21
4.4 PORT	22
4.5 INFORMATIQUE	23
5. PAROISSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ÉCOLES	25
5.1 CULTURE	25
5.2 LIEN SOCIAL	25
5.3 PAROISSE	25
5.4 COMMUNICATION	25
5.5 ENFANCE ET ÉCOLES	25
5.6 BIBLIOTHÈQUES	26
5.7 LOISIRS ET SPORTS	27
5.8 ARSCO (Johanna Pini)	27
6. ESPACES VERTS-VOIRIE, CIMETIÈRE, COMPOST, FORÊTS, SITSE, EC-EU	28
6.1 ESPACES VERTS-VOIRIE	28
6.2 CIMETIÈRE	29
6.3 FORÊTS	29
6.4 COMPOST	29
6.5 SITSE	29
6.6 EAUX CLAIRES – EAUX USÉES	30
6.7 PARCS ET LOISIRS	30
6.8 PLAN CANICULE	30
6.9 DÉCHETTERIE	30
7. POLICE, ORPC et SDIS	31
7.1 ACTIVITÉS DE LA POLICE INTERCOMMUNALE (PNR)	31
7.2 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE ORPC	31
7.3 SDIS	32
8. CONCLUSIONS	33

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93c, alinéa 2, de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956, en son état au 1^{er} juillet 2013, et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal du 1er janvier 2017, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2025, objet de ce préavis No 52/26.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉS DU SYNDIC

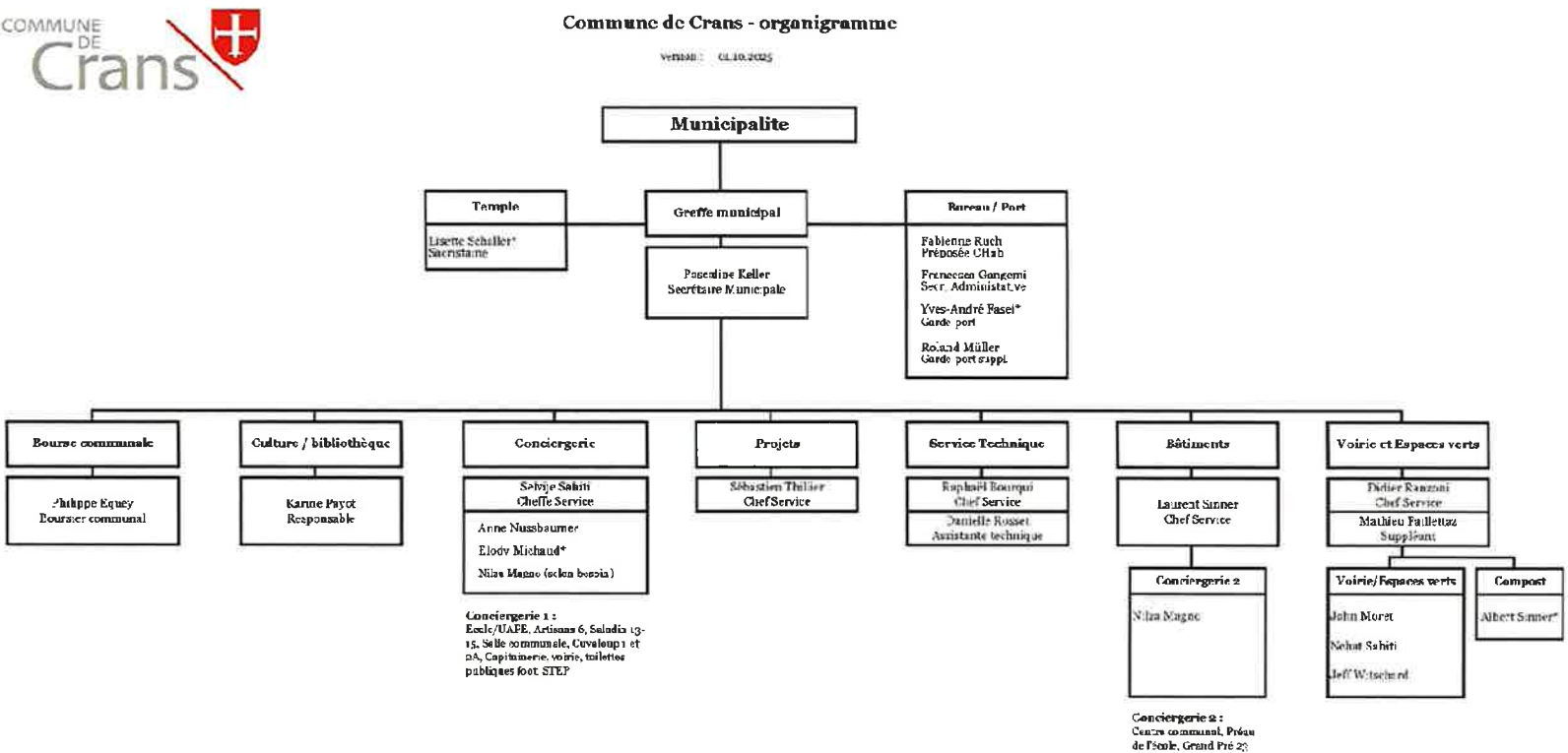
1.1 STRUCTURE DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres qui ont composé la Municipalité durant l'année 2025 sont

	en charge des tâches suivantes dans son dicastère :
Robert Middleton Syndic	• Administration générale, personnel, contrôle des habitants • Relations publiques et presse, relations avec Confédération, Canton et Préfecture • Police, pompiers • Questions juridiques et contentieux, recours CDAP, TF
Yvan Rueff Vice-Syndic de janvier 2024 à juin 2026	• Police des constructions • Routes • Port • Éclairage public • Informatique
Johanna Pini Municipale	• Finances communales • Bâtiments communaux • Mobilité • Développement durable (collégial) • Urbanisme, PGA (collégial)
Vincent Chevalley Municipal	• Crèche, école / transports scolaires • Culture, sports, loisirs et activité / affaires sociales • Communication population • Infrastructures sportives (collégial) • Relations sociétés locales et paroisses
Bernard Henrioux Municipal	• Canalisations EC EU – ESP • Compost - Déchetterie • Voirie et espaces verts • Forêts, pâturages, terrains, chalets d'alpage • Cimetière • Cours d'eau

1.2 STRUCTURE DU PERSONNEL COMMUNAL

Organigramme de l'Administration communale qui recense 14 ETP (2024 : 13,3) pour les employés à taux fixe et 1,7 ETP (2024 : 2.1) pour les auxiliaires.
Arrivée 80% Sébastien Thillier.
(Organigramme au 01.10.2025)



* NB. Ces collaborateurs/collaboratrices sont des auxiliaires payés(e) à l'heure en fonction de la nécessité

1.3 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Durant l'année 2025, la Municipalité a tenu 40 séances ordinaires et 8 extraordinaires.
La Municipalité a déposé les préavis suivants devant le Conseil communal :

1.4 PRÉAVIS MUNICIPAUX DÉPOSÉS

No	Titre	Montant	
		Demandé	accordé (séance CC)
35/25	Demande d'un crédit de CHF 265'000.- (TTC) en vue de financer la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage de la zone sportive	CHF 265'000.-	Accepté (12 mai 2025)
37/25	Adoption d'un crédit d'étude de CHF 408'000 TTC pour la rénovation du centre communal	CHF 408'000.-	Accepté (10 mars 2025)
38/25	Modifications des statuts de l'association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle		Accepté (12 mai 2025)
39/25	Rapport de gestion 2024		Accepté (23 juin 2025)
40/25	Demande d'un crédit de CHF 255'200.- pour la réfection de la zone de vie, de la charpente et de la toiture du Chalet de Poêle Chaud situé sur la parcelle n°355 à Gingins	CHF 255'200.-	Accepté (12 mai 2025)
41/25	Demande d'un crédit de CHF 360'000.00 (TTC) en vue de financer la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école	CHF 360'000.-	Accepté (23 juin 2025)
42/25	Comptes 2025		Accepté (23 juin 2025)
43/25	Demande d'un crédit de CHF 98'915.- (TTC) en vue de financer les travaux de réfection du collecteur de concentration E.C. au niveau du Port	CHF 98'915.-	Accepté (23 juin 2025)
44/25	Annulation de la dette de Télé-Dôle et réduction de la redevance pour les installations et pistes sur le territoire de Crans		Accepté (15 septembre 2025)
45/25	Demande d'un crédit de CHF 700'500.- (TTC) pour la réfection et la déviation du collecteur E.U. communal entre le Chemin du Bois-Neuf et le Chemin des Vignes.	CHF 700'000.-	Accepté (15 septembre 2025)
46/25	Demande d'un crédit d'étude de CHF 435'000.- (TTC) pour la troisième phase du réaménagement de la zone de sports et de loisirs	CHF 435'000.-	Accepté (15 septembre 2025)
47/25	Prise en charge des contributions de prévoyance professionnelle des Municipaux		Accepté (27 octobre 2025)
48/25	Arrêté d'imposition 2026		Accepté (27 octobre 2025)
49/25	Budget 2026		
50/25	Demande d'un crédit de CHF 50'000.00 (TTC) en vue de financer l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.	CHF 50'000.-	Accepté (1 ^{er} décembre 2025)

1.5 PRÉAVIS MUNICIPAUX BOUCLÉS

No	Titre	Montant	
		accordé (séance CC)	Réalisé
43/25	Demande d'un crédit de CHF 98'915.- (TTC) en vue de financer les travaux de réfection du collecteur de concentration EC au niveau du port	CHF 98'915.- (23 juin 2025)	CHF 81'300.00.

1.6 PRÉAVIS MUNICIPAUX EN COURS

Les préavis suivants sont encore ouverts au 31 décembre 2025 :

No	Titre	Montant	
		demandé	Accordé (séance CC)
30/24	Demande d'un crédit de CHF 91'885.- (TTC) pour la réfection et l'entretien du réseau d'assainissement entre le chemin du Prince, le chemin du Bochet et le chemin des Vignes	CHF 91'885.-	Accepté (2 décembre 2024)
31/24	Demande d'un crédit de CHF 142'690.- (TTC) pour un crédit en vue de financer la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de sport et de loisirs	CHF 142'690.-	Accepté (23 septembre 2024)
36/24	Demande d'un crédit de CHF 39'455.- (TTC) en vue de financer la phase d'étude de la réfection et de l'agrandissement du terrain de football en herbe et de l'installation d'un street workout	CHF 39'4550.-	Accepté (12 mai 2025)
35/25	Demande d'un crédit de CHF 265'000.- (TTC) en vue de financer la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage de la zone sportive	CHF 265'000.-	Accepté (2 décembre 2024)
37/25	Adoption d'un crédit d'étude de CHF 408'000.- (TTC) pour la rénovation du centre communal	CHF 408'000.-	Accepté (10 mars 2025)
40/25	Demande d'un crédit de CHF 255'200.- pour la réfection de la zone de vie, de la charpente et de la toiture du chalet de Poêle Chaud situé sur la parcelle n°355 à Gingins	CHF 255'200.-	Accepté (12 mai 2025)
41/25	Demande d'un crédit de CHF 360'000.- (TTC) en vue de financer la réalisation des travaux de sécurisation aux abords de l'école	CHF 360'000.-	CHF 194 553.- Accepté (23 juin 2025)
45/25	Demande d'un crédit de CHF 700'500.- (TTC) pour la réfection et la déviation du collecteur E.U. communal entre le chemin du Bois-Neuf et le chemin des Vignes	CHF 700'500.-	Accepté (15 septembre 2025)
46/25	Demande d'un crédit d'étude de CHF 435'000.- (TTC) pour la troisième phase du réaménagement de la zone de sports et de loisirs	CHF 435'000.-	

1.7 DROITS D'INITIATIVE DES CONSEILLERS COMMUNAUX EN COURS

(art. 58ss du règlement du CC)

Titre	Déposé le	Répondu le (séance CC)
Postulat « Encourager la mobilité électrique par l'introduction de bornes de recharges publiques »	10 mars 25	En cours / préavis
Motion « pour la prise en charge des charges sociales des municipaux »	10 mars 25	En cours / préavis
Proposition de résolution "Appel à candidature pour l'adhésion au réseau Publibike lors des futures extensions prévues à partir de juillet 2025"	10 mars 25	Mise en place des VLS prévue pour 2026
Postulat « Etude de scénarios pour le financement du plan d'investissement 2025-2035 »	12 mai 25	1 ^{er} décembre 25
Postulat « Pour faciliter le retrait des envois non distribués »	12 mai 25	Rejeté par le Conseil

1.8 AFFAIRES SPÉCIFIQUES

Outre les affaires courantes, les points suivants ont été traités :

Délivrance d'autorisations, telles que :

- Abattage d'arbres (exigences cantonales supplémentaires) ;
- Utilisation du domaine routier (fouilles)
- Pose de sous-compteurs (auprès des Services industriels de la Ville de Nyon) ;
- Traitement des demandes de manifestations via le portail POCAMA et autorisations municipales pour diverses manifestations sur territoire communal ;
- Location ou mise à disposition des locaux communaux.

Interventions directes, telles que :

- Réponse à des oppositions aux demandes de permis de construire ;
- Représentation de la Municipalité à la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP), ainsi qu'au Tribunal fédéral ;
- Contacts en vue de faciliter des rapports de bon voisinage ;
- Entretiens préliminaires dans le cadre de dépôt de dossier de construction.

Gestion du personnel :

- Nomination de M. Sébastien Thillier au poste de « Chef de projets infrastructures », le 1^{er} mars 2025 ;
- Nomination de M. Roland Müller au poste de garde-port suppléant, dès le 1^{er} avril 2025 ;
- Redéfinition de différents cahiers des charges.

Participations aux séances et consultations

- Assemblées des Syndics du district (le Syndic fait partie du Bureau des Syndics) ;
- Association des Communes vaudoises (AdCV) ;
- Union de Communes vaudoises (UCV) ;
- Participation aux différentes instances intercommunales dont Crans fait partie (Région de Nyon, Ecoles, Police, SDIS, ORPC, SITSE, Forêts, ACP, Affaires culturelles, culturelles et sociales, Télédôle) ;
- Inspection annuelle de la Préfecture ;
- Contacts avec les sociétés locales.

Organisations de manifestations :

- Concerts au Temple ;
- Ciné-Lac ;
- Accueil des nouveaux citoyens ;
- Fête nationale du 1^{er} août ;
- Accueil des nouveaux habitants (avec la Société de Développement de Crans)
- Repas de Noël des seniors ;
- Visite des personnes fêtant leur anniversaire de 90 ans et de 100 ans.

Études et prise de position sur des dossiers spécifiques, tels que :

- Péréquation et facture sociale ;
- Protection de la nature et de la faune ;
- Développement durable ;
- Bouclier fiscal ;
- Suivi de dossiers d'infrastructure régionale, révision de la nouvelle loi sur les communes, révision sur la loi sur l'énergie, Plan directeur cantonal 2025, Télé-Dôle.

Naturalisations :

Le Greffe a enregistré 24 nouveaux dossiers (21 adultes et 16 enfants/jeunes concernés) au cours de l'année 2025 (2024 : 28).

Lors de l'année 2025, la Municipalité a effectué 18 rencontres de candidats. Tous les candidates et candidats ont fait une excellente impression, en prouvant leur degré de préparation et leur implication dans la communauté locale.

Au 31 décembre 2025, la Municipalité dénombre 8 dossiers (10 adultes et 7 enfants/jeunes concernés) en cours de procédure communale (2024 : 5).

Divers :

- Suivi statistique du patrimoine communal (assurances, registre foncier, cadastration, loyers, etc.) ;
- Statistiques diverses ;
- Résiliation et attribution de baux à loyer dans divers bâtiments communaux ;

Attribution des dons, jetons du Conseil 2025 et subventions :

- | | |
|---|--|
| • Gymnase de Nyon (journée sportive) | • Gymnastique des aînés (60 ^e anniversaire) |
| • Golden festival | • Société de Développement |
| • Désalpe St-Cergue | • Association de théâtre de Terre-Sainte |
| • Volley Ball La Côte | • Variations Musicales de Tannay |
| • Atelier de réparation « l'écrou » | • Ensemble Vocal de Terre Sainte |
| • Les Musicales de Coppet | • ESH Médias Editions (abonnement La Côte) |
| • Fondation romande pour chiens guides d'aveugles | • Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie |
| • Fête cantonale de la lutte suisse | • La Forestière |
| • Etoile de la Dôle | • Association vaudoise des amis du sentier |
| • Association des Amis des Bateaux à vapeur du Léman | • Les Amis du Chemin de Saint-Jacques |
| • Club des lutteurs Mont-sur-Rolle | • Association pour la Sauvegarde du Léman |
| • FC Crans (80 ^e anniversaire) | • Association Fête de la Vigne |
| • Compagnie Tsic et Tsac (20 ^e anniversaire) | • Musée Suisse du Blé et du Pain |
| | • Les Milices Vaudoises |

1.9 OFFICE DU TRAVAIL

CONTRÔLE DES HABITANTS ET BUREAU DES ÉTRANGERS

Le Contrôle des Habitants (CdH) a pour but de fournir aux autorités et aux administrations publiques les renseignements dont elles ont besoin, y compris à des fins statistiques, au sujet des personnes établies dans sa commune. Le CdH consiste essentiellement à localiser la population résidente, non pas tant pour des raisons de police, que pour permettre à l'Etat et aux communes d'accomplir nombre de leurs tâches.

Le CdH ne sert pas seulement à tenir le rôle des contribuables ou le registre civique, mais est indispensable pour répartir entre les communes certaines charges publiques qui se fondent sur le critère de la population résidente. C'est en outre au CdH qu'il incombe de fournir les bases statistiques permettant d'établir une planification convenable. Le CdH met aussi à disposition du public des renseignements qui, sans porter atteinte à la protection de la sphère privée, peuvent faciliter les relations entre les particuliers.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

La population résidente permanente comprend la population suisse établie et la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour. **Au 31.12.2025, elle se montait à 2'493 (2'466 en 2024).**

A la suite de la décision du Conseil d'Etat du 14 décembre 2017, à des fins d'harmonisation avec l'Office fédéral de la statistique, deux catégories de personnes sont ajoutées à la population résidente permanente étrangère : **les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile** résidant en Suisse depuis une année au moins.

Personnes en séjour : personnes conservant leur domicile politique et fiscal dans une autre commune. Par conséquent ces résidents sont à déduire de la population.

	2025					2024				
	Femmes	Hommes	Garçons (-16 ans)	Filles (-16 ans)	Total	Femmes	Hommes	Garçons (-16 ans)	Filles (-16 ans)	Total
Suisses	749	671	154	126	1700	745	681	150	139	1715
Etrangers	308	316	100	69	793	290	296	99	66	751
Personnes en séjour	17	13	0	0	30	25	16	1	0	42
TOTAL	1074	1000	254	195	2523	1060	993	250	205	2508

Nous tenons à préciser que le canton nous fait parvenir, chaque année début mars, le nombre d'habitants de la population, inscrite en résidence principale, en incluant toutes les mutations rétroactives (arrivées, départs, décès, naissances) qui ont été annoncées les deux premiers mois de l'année suivante. Ces données correspondent à l'état du Registre cantonal des personnes (RCPers) au 31.12.2025. Au 3 mars 2026, le canton nous informait que la population de Crans avait été bloquée à **2'483 habitants pour l'année 2025**

POPULATION ÉTRANGÈRE

Au 31 décembre 2025, les étrangers présents dans la commune se répartissaient dans les catégories suivantes :

2025	2024	
2	(6)	Permis L (valables jusqu'à 364 jours)
249	(231)	Permis B (réfugié, Etats Tiers ou UE/AELE)
377	(368)	Permis C (valables 3 ans (Etats Tiers) ou 5 ans (CE/AELE))
7	(6)	Permis Ci (membres de la famille au bénéfice d'une carte diplomatique et exerçant une activité lucrative)
27	(22)	Permis S (personnes à protéger)
1	(0)	Permis N et F (migrants)
107	(110)	Personnes avec cartes diplomatiques

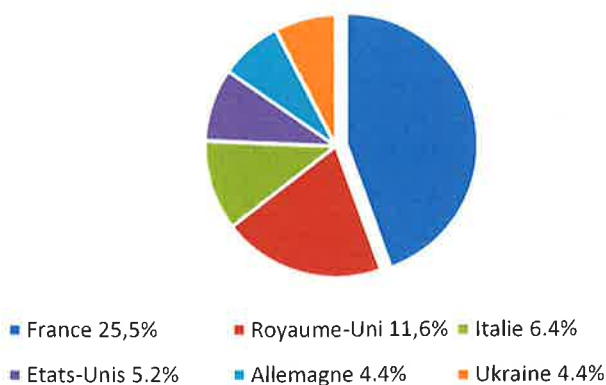
NATIONALITÉS

Les étrangers, au nombre de 793, résidant dans la commune de Crans, représentent 59 nationalités.

Les communautés les plus importantes sont celles de la France (203), du Royaume-Uni (92), de l'Italie (51), des États-Unis (41), puis de l'Allemagne (35) et de l'Ukraine (35).

Les autres origines, non illustrées dans le graphique, constituent 42,5 % de l'ensemble (par exemple : Argentine, Ghana, Irlande, Philippines, etc.).

Nationalités



CONFESSIONS

	2025	2024
➤ Nombre de protestants	393	409
➤ Nombre de catholiques	497	505
➤ Autres religions ou sans religion	1'603	1'548
TOTAL	2'493	2'466

Principales mutations enregistrées

	2025	2024
Arrivées	249	242
Départs	239	210
Changements d'adresse	40	36
Décès	7	13
Divorces	11	8
Mariages	22	21
Naissances	16	13
Naturalisations	20	13

Le bureau a traité, délivré et renouvelé :

	2025	2024
Permis L, B, C, Ci et duplicata.	256	242
Permis S (réfugiés ukrainiens)	20	5
Demandes de cartes d'identité	58	47
Fiches pour l'AVS	74	88
Fiches pour l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie	345	331
Gestion des cartes journalières CFF et CGN	162	194
Ainsi que :		
Attestations de domicile, de séjour, de vie et de départ		
Déclarations de prise en charge (tourisme)		
Acquisitions, cessions ou décès de chiens (201 chiens établis à Crans au 31.12.2025)		
Distribution de sacs taxés pour les jeunes enfants et seniors.		
Contrôle et validation des signatures récoltées lors d'initiatives populaire et référendum		

En 2025, **6** dossiers de demande de **Revenu d'Insertion (RI)** ont été ouverts et/ou traités (7 dossiers en 2024). Le RI n'étant accordé que pour 24 mois au plus, l'Aide Sociale Vaudoise (ASV) prend le relai si cela est nécessaire. A notre connaissance, aucun habitant n'a bénéficié de cette aide en 2025.

2. FINANCES

Municipale responsable : Johanna Pini

Point de situation concernant les recours contre la facture sociale. (RM et JP)

Dans le rapport de gestion 2024, nous avons décrit la procédure en cours contre la péréquation. Pour rappel, dans son arrêt du 14 mai 2024, le Tribunal cantonal CDAP a, d'une part, décidé ne pas entrer en matière sur l'ensemble des recours de 35 communes mais de choisir un « cas type » (Jouxten-Mézery) pour se déterminer, et a, d'autre part, ensuite rejeté le recours de cette commune. Par cet arrêt la CDAP a contredit foncièrement le précédent jugement du même tribunal qui notait que le système de péréquation mis en place n'est *"pas adéquat et entraîne des résultats qui ne sont conformes ni à l'autonomie communale définie par la Constitution vaudoise, ni au principe de proportionnalité qui exige qu'il existe un rapport raisonnable entre le but visé et les intérêts publics ou privés compromis."*

Vingt-neuf des communes recourantes ont ensuite décidé de se montrer solidaires avec Jouxten-Mézery dans son recours au Tribunal fédéral contre le jugement de ce « cas-type ».

Par arrêt du 10 avril 2025 (Arrêt TF 2C_312/2024 – publié seulement le 10 mai), le Tribunal fédéral a rejeté ce recours de Jouxten-Mézery. Tout en admettant que la ponction financière sur les communes est lourde et que le système manque toujours de transparence et pourrait être amélioré, le TF estime que l'arrêt cantonal n'est pas arbitraire et peut être validé, vu son pouvoir d'examen restreint s'agissant d'une législation cantonale.

Les communes concernées se sont réunies le 5 juin pour décider des suites. Nos avocats ayant conclu que, à la lumière de ce jugement, les chances de recours individuels étaient faibles, la presque totalité a renoncé à poursuivre leurs propres recours. Suite à cette réunion, nous avons adressé à la presse, au nom de toutes ces communes, un communiqué qui prenait acte de l'arrêt du Tribunal fédéral du 10 avril 2025, et notait qu'il a des conséquences politiques très importantes. Le communiqué relevait en particulier que :

- Le TF ne considère pas disproportionné le fait qu'une commune paie 82,38% de ses revenus fiscaux à titre de « péréquation » [le montant de Jouxten-Mézery].
- Le fait qu'une commune doive augmenter son taux d'impôt ou recourir à l'emprunt afin de s'acquitter de charges imposées par le canton n'enfreint pas la disposition de la constitution vaudoise accordant aux communes l'autonomie en matière de « l'affectation des taxes et impôts communaux ».
- Le principe d'autonomie communale, une des pierres angulaires de la démocratie suisse, est sujet en tous les cas et de façon absolue à des actes promulgués par le législateur cantonal, quelle qu'en soit leur ampleur.

Nous ajoutons que les communes recourantes considèrent que *« cet arrêt semble vider de toute substance le concept d'autonomie communale que nous croyions ancré dans les constitutions cantonale et fédérale »* et que *« néanmoins, notre action a certainement contribué, avec SOS Communes, à la conclusion de la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise NPIV, qui reconnaît, en effet, les conséquences néfastes de l'ancien système »*.

Entretemps, dix-huit communes, dont Crans, ont décidé de poursuivre leur action en se déclarant solidaires avec la commune de Mies qui réclame la restitution des intérêts de retard sur les montants de la péréquation versés durant la période d'annulation des décomptes (suite à la première décision du TF en notre faveur en 2023). Cette procédure suit son cours devant la Chambre patronale cantonale (procédure civile, donc pas affectée par l'arrêt du TF précité).

Les comptes 2025 font l'objet d'un préavis séparé.

3. BÂTIMENTS, MOBILITÉ, DÉVELOPPEMENT DURABLE, URBANISME

Municipale responsable : Johanna Pini

3.1 BÂTIMENTS

3.1.1 Général

Comme chaque année, nous avons effectué les entretiens annuels usuels (contrôle des toitures, entretien des brûleurs de chauffages, contrôle des installations de gaz, etc.) sur tous les bâtiments. Les contrôles semestriels de nos infrastructures de protections incendie ont aussi été effectués régulièrement.

Parallèlement différentes interventions en raison de fuites d'eau ou de problèmes électriques ont eu lieu comme cela est normalement le cas sur un parc immobilier tel que celui de la commune.

3.1.2 Grand Pré 23

Cette année la crèche a nécessité quelques interventions : changement d'un vitrage suite à une fissure, des problèmes de canalisation ont dû être traités, et pour les stores, des interrupteurs avec domotique ont dû être renouvelés.

Parallèlement à cela, plusieurs contrôles périodiques OIBT ont été effectués avec une remise en conformité des installations électriques. Un contrôle et une mise en conformité du paratonnerre ont également été réalisés.

Dans notre abris PCI, nous avons ajouté un éclairage de secours et nous avons effectué un entretien complet des appareils de ventilation.

Finalement suite au départ d'un locataire, un appartement a été complètement rafraîchi (peinture, parquet, électroménagers).

3.1.3 Cuvaloup 1

Des petits travaux de plomberie et remplacement des tablettes dans les salles de bain ont été réalisés. L'entreprise qui a le contrat d'entretien du brûleur à mazout nous a rendu attentif au fait que notre chaudière est en fin de vie.

3.1.4. Artisans 6

Suite aux changements de locataires plusieurs travaux d'entretien ont été effectués et notamment la rénovation d'une salle de bain. D'autre part, la colonne de chute des eaux usées a été remplacée.

Finalement il a été décidé de remplacer les portes palières par des portes EI30, permettant une meilleure protection incendie et une meilleure insonorisation.

3.1.5 Antoine Saladin 13-15

Un traitement curatif contre les insectes xylophages de la charpente a été réalisé, ce qui nous amène à rester vigilants sur cette problématique.

De plus, des petits travaux de sanitaire ont été réalisés.

3.1.6 Route de Céligny 2

Nous avons profité d'un changement de locataire pour entreprendre une étude afin de comprendre la problématique d'humidité et de moisissures présente dans l'immeuble sur la façade côté Genève. Des sondages dans les murs et une dépose complète d'une fenêtre nous a permis de constater que les fenêtres des années 80 ont été posées sur les anciens cadres de fenêtres générant ainsi un manque d'étanchéité et créant ces problèmes d'humidité. Pour remédier à cela, en concertation avec l'architecte qui a conduit la rénovation de cet immeuble, nous avons déposé toutes les fenêtres sur la façade Genève du rez-de-chaussée, enlevé les anciens cadres et remis en état les différentes embrasures. Un contrôle du résultat de ces travaux devra avoir lieu en 2026 avant de répliquer ce même type de travaux pour l'appartement du 1^{er} étage qui connaît une situation similaire.

L'entretien régulier de notre PAC et des panneaux thermiques a également eu lieu, tout comme un traitement curatif contre les insectes xylophages de la charpente.

3.1.7 Salle communale

Notre salle communale a été touchée par la foudre, ce qui a cassé quelques tuiles, mais a également touché la sono qui a dû être changée.

Parallèlement, un service complet sur les éclairages de la scène était nécessaire, et nous avons ainsi changé plusieurs ampoules halogènes par des LED.

Un nettoyage de la fosse a été réalisé en vue de changer les pompes de relevage.

Un récupérateur d'eau de pluie a été installé afin de favoriser un entretien durable du jardin.

3.1.8 Centre communal

Le préavis de crédit d'étude pour la rénovation du centre communal a été soumis au Conseil Communal en mars 2025. Suite à son acceptation, un architecte et les différents prestataires nécessaires (thermicien, spécialiste en protection incendie, etc.), ont été mandatés et les plans sont en cours de finalisation, l'objectif étant de présenter un crédit de construction en 2026.

Parallèlement à cela, différents travaux d'entretien ont été réalisés (store, réparation de marche, nourrice d'eau, etc.). Par ailleurs, suite à un contrôle périodique la mise en conformité des paratonnerres a été réalisée. Et dans les douches une série de mitigeurs ont été changés.

Afin de palier à des conflits d'usages dans notre salle de gym, l'accès au local des engins a été modifié et nous avons ajouté des serrures électroniques sur les armoires afin de clarifier l'usage par les différents utilisateurs.

Au rez-de-chaussée inférieur des détecteurs de lumières ont été installés.

Les bacs à fleurs devant le centre ont été vidés afin de refaire l'étanchéité. Ces travaux seront réalisés parallèlement au remplacement des potelets lumineux autour du centre et sont prévus en 2026.

3.1.9 Chalet de Cuvaloup

Un contrôle OIBT avec une mise en conformité a été réalisé parallèlement à des dépannages électriques. Dans la cuisine du restaurant, des réparations de plomberie ont été effectuées.

Une modification des fenêtres dans l'appartement a été effectuée.

3.1.10 École

Différents travaux d'entretien courant ont été réalisés :

- Mise en conformité des paratonnerres avec une réparation de tôle sur notre toiture
- Changement d'une pompe secondaire de chauffage.
- Changement du lave-vaisselle de l'UAPE nécessitant une modification du carrelage sous cette machine ;
- Remplacement du cabanon extérieur de l'UAPE ; « emoji » avec un interrupteur coupe circuit ;
- Réparation de certaines zones du parquet de l'UAPE.

D'autre part pour sécuriser l'entreposage des produits de nettoyage, nous avons modifié une alcôve du sous-sol en mettant un grillage et une porte. Finalement dans la salle de musique, les fissures ont été colmatées parallèlement à une réfection de la peinture.

3.1.11. Temple

Un rafraîchissement de peinture du porche a eu lieu. Nous avons également changé les haut-parleurs de notre sonorisation qui commence à être vieillissante.

Un contrôle périodique du paratonnerre a été effectué. Il apparaît nécessaire d'entreprendre quelques travaux pour une remise en conformité de ces derniers, travaux qui sont prévus début 2026.

3.1.12 Buvette du Port, CNC.

Cette année une remise en conformité de notre chaudière à gaz a été effectuée suite au contrôle du ramoneur.

Sur la terrasse une toile tendue a été installée.

3.1.13 Tennis Club

Pour ce bâtiment un diagnostic amiante ainsi qu'un rapport OFEN ont été demandés, et ils seront remis début 2026.

3.1.14 Vestiaires du foot

Le remplacement de la hotte de ventilation de la buvette a été effectué, et le banc dans le vestiaire de l'arbitre a été rénové.

3.1.15 Chalet de Poêle-Chaud

Les travaux de rénovation sont presque terminés. Il ne manque plus que le raccordement extérieur des gouttières à la citerne pour le bétail. Une fouille est nécessaire. Dès la fonte des neiges les entreprises finiront le travail.

Une inauguration aura lieu avant la fin de la législature.

3.1.16 Cabanon de pétanque

Rien à signaler.

3.1.17 Dépendance du Bugnon

Les travaux pour remplacer les descentes de chenaux ainsi que pour un nettoyage de la toiture ont été adjugés.

3.1.18 Dépôt Voirie

Des révisions de citernes ont été effectuées.

3.2 DEVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable est mise en place dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC). Après l'adoption de ce plan en 2023, nous sommes dans la phase de mise en œuvre des actions sélectionnées.

L'étude sur la planification énergétique territoriale (PECC fiche 13), avec le bureau Navitas Consilium SA comme mandataire, a été finalisée en 2025. Cette étude vise à quantifier les besoins futurs en chaleur et en électricité sur le territoire communal, à identifier et répertorier les ressources renouvelables locales permettant de faire face à ces besoins, et développer une stratégie permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation énergétique, et encourager l'utilisation de ressources renouvelables. Dans le cadre de cette étude, il est ressorti que sur le territoire communal pour la production de chaleur les ressources à utiliser par ordre de priorité sont :

1. La géothermie faible profondeur (PAC sol-eau) ;
2. L'aérothermie (PAC air-eau) ;
3. Le bois énergie.

D'autre part, il ressort que seule la zone bourg dispose de la densité d'habitation qui serait favorable à l'installation d'un chauffage à distance.

Sur la base de cette planification énergétique territoriale nous avons conduit une étude afin de déterminer quel agent énergétique était le plus adéquat pour le chauffage (CAD) des bâtiments de la zone du Grand Pré et si l'extension de ce système à la zone bourg faisait du sens. Neuf variantes ont ainsi été examinées (utilisant le bois, la géothermie, l'aérothermie selon différentes combinaisons) et il ressort que la variante qui apparaît comme étant la plus économique et écologique est une boucle d'anergie alimentée par de la géothermie pour les bâtiments de l'administration, l'école et le Grand Pré 23, et de l'aérothermie pour les vestiaires foot et le club house du tennis. En revanche la création d'un chauffage à distance pour la zone bourg n'est pas pertinente en raison de son coût très élevé pour d'éventuel futur utilisateur et pour la commune.

Afin d'encourager la production d'électricité photovoltaïque (PECC fiche 15) la commune a décidé de jouer le rôle de facilitateur auprès de ses habitants en organisant un accompagnement photovoltaïque pour les privés (APP) avec la société PLANAIR. Deux séances d'informations publiques avec des experts ont ainsi eu lieu pour présenter :

- La technologie et la rationalité d'une installation photovoltaïque (56 participants).
- La démarche d'accompagnement photovoltaïque pour les privés (23 participants).

Suite à cela 13 propriétaires se sont inscrits à l'APP, 9 ont réalisés leurs installations, et 3 prévoient de le faire en 2026. Une fois les installations réalisées PLANAIR a effectué 3 visites de contrôle afin de s'assurer que les différents installateurs avaient réalisé des travaux conformes aux cahiers de charges qui avaient été définis lors de l'appel d'offre groupé.

Afin d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments situés sur la commune, la mise en place de nouvelles subventions a été analysée et dès le 1er janvier 2026 deux nouvelles subventions entreront en vigueur :

- Des subventions pour l'installation de pompes à chaleur en remplacement de chauffages à mazout, gaz ou à électricité.
- Des subventions pour l'installation de panneaux solaires (PV ou Thermique)

Elles complètent les subventions existantes pour :

- l'achat de vélos ;
- l'achat d'abonnements de transports publics annuel ;
- la réalisation de CECB+ ;
- la destruction de nids de frelons asiatiques.

En 2025, 135 demandes de subventions ont été déposées et 123 subventions ont été accordées.

La subvention relative à l'achat d'un abonnement de transports publics est la plus sollicitée avec 104 demandes déposées, dont 93 ont été acceptées (18% concernaient un 1^{er} achat d'abonnement annuel).

Concernant la subvention pour l'achat d'un vélo, 27 demandes ont été déposées et 26 ont été acceptées. Finalement il y a eu 2 subventions versées pour la destruction de nid de frelons asiatiques et 2 subventions pour la réalisation de CECB+. Au total CHF 14'215.- ont été versés au titre de ces subventions.

Au niveau des bâtiments communaux, le dernier CECB+ a été réalisé (Club house du tennis). Avec ces différentes informations, nous avons réalisé une planification (PECC fiche 11) des travaux et des rénovations énergétiques qui seront à entreprendre dans les prochaines années et qui devront s'inscrire dans le cadre juridique de la nouvelle loi sur l'énergie. L'objectif est de rénover en priorité les bâtiments ayant la consommation énergétique la plus importante.

Dans le domaine de la biodiversité (PECC fiche 17) une étude réalisée par le bureau Alterna a examiné comment intégrer des critères de durabilité dans le cadre de la rénovation de la zone de loisirs afin de lutter contre les îlots de chaleurs, développer la biodiversité urbaine, améliorer le cadre de vie. Cette étude avait pour objectif de :

- Formuler des recommandations concrètes
- Identifier des améliorations possibles au projets
- Proposer des aménagements
- Mettre à disposition des informations pour architecte paysagiste, autorités, etc.

Les recommandations issues de cette étude ont ensuite été intégrées à l'élaboration du projet de parc du Grand Pré.

Finalement afin de promouvoir cette politique de développement durable différentes communications ont été réalisées en 2025.

3.3 MOBILITÉ

Suite au changement d'horaire CFF en 2025 qui entraînait une refonte des horaires des transports publics, il est apparu nécessaire de revoir la boucle nocturne circulant en Terre Sainte les vendredis et samedis soir tard (ligne 891). Après différentes consultations des communes concernées cela a conduit à la mise en place de nouvelles courses nocturnes sur les lignes régulières 811 et 813 les nuits des vendredis/samedis et samedis/dimanches depuis le changement d'horaire 2026, ceci afin de remplacer la boucle nocturne. L'objectif étant d'améliorer les temps de trajets ainsi que la lisibilité sur le réseau.

Dans le cadre de l'arrivée d'un nouveau prestataire pour les vélos en libre-service, Région de Nyon a proposé à la commune de Crans de rejoindre ce réseau. L'étude des différents emplacements possibles a été réalisée et a été soumise à Région de Nyon. Finalement le réseau de VLS sera déployé en 2026.

3.4 URBANISME

Le canton ayant commencé à revoir le Plan Directeur Cantonal à horizon 2050, différents ateliers ont été organisés avec les communes. Nous avons participé à ce processus que nous continuerons à suivre en 2026.

4. POLICE DES CONSTRUCTIONS, ROUTES, ÉCLAIRAGE, PORT, INFORMATIQUE

Municipal responsable : Yvan Rueff

4.1 POLICE DES CONSTRUCTIONS

Les activités décrites dans ce chapitre ont été conduites par le service communal de la police des constructions, assisté du Bureau conseil BBHN, du Bureau conseil BS&A, du Bureau Meyer Conseils & Constructions et de l'étude d'avocats CBWM.

- Le Bureau BBHN nous soutient pour le respect des règlements de construction et de la loi sur l'aménagement du territoire ;
- Le Bureau Meyer Conseils & Constructions Sàrl est consulté systématiquement pour la conformité des constructions à la loi sur l'énergie ;
- Le Bureau Schenk et Associés (BS&A) valide la conformité des canalisations et leurs raccordements dans le cadre de nouvelles constructions. Ce bureau est aussi sollicité pour des analyses de géomètre dans le cadre de conformité aux normes VSS (mouvements des véhicules et visibilité) liée aux nouveaux aménagements ;
- L'étude d'avocats CBWM accompagne la commune pour le traitement des litiges nécessitant une expertise juridique et un soutien devant les Tribunaux.

4.1.1. Permis de construire / habiter

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Dossiers de constructions déposés	38	38	36	51	42	37	25
Mise à l'enquête publique	25	23	34	38	22	14	18
Permis de construire établis ;	29	34	36	38	32	22	28
- dont sans enquête publique (art.72d RLATC)	10	10	3	7	12	7	9
Constructions de minime importance (art.68a RLATC)	19	16	13	12	9	18	19
Installation de pompes à chaleur hors permis de construire	7	Procédure via Canton					
Installation de panneaux solaires hors permis de construire	17	23	29	20	11	7	8
Permis d'habiter-utiliser délivrés	46	44	29	25	32	6	18
Attestation de conformité pour le service des autos et de la navigation	0	1	1	1	0	1	1

Le nombre de demandes de permis de construire s'est stabilisé depuis 2023, après un nombre important en 2021 et 2022. L'octroi des permis de construire est donc en légère baisse, par contre l'octroi des permis d'habiter est en hausse depuis 2024. C'est la conséquence des fortes demandes de 2021 et 2022.

La pose de panneaux solaires, non liée à d'autres travaux, a connu un pic en 2023 et se réduit graduellement. Nous pouvons expliquer cela par un nombre important de toits déjà équipés ainsi qu'un prix de reprise de la production électrique par Romande Energie en forte baisse.

La cérémonie de la pose de la première pierre du complexe intergénérationnel à la route de Crassier a eu lieu le 26.09.25. À la date de rédaction du présent rapport, la mise en service du bâtiment principal est prévue fin 2026, et celle des deux autres bâtiments au printemps 2027.

L'octroi des permis d'habiter est parfois fortement retardé de par les manquements des entreprises concernant le suivi du traitement des matériaux amiantés (voir rapport de gestion de l'année passée) ainsi que du retard dans le traitement des dossiers traités par Minergie.

Minergie® : il s'agit d'un standard de qualité pour l'isolation des bâtiments et les mesures énergétiques d'une efficacité supérieure. Il y a deux niveaux de labellisation qui permettent d'accorder un surplus de surface habitable :

+ 5% selon la loi sur l'aménagement du territoire, art 97 (LATC)

+ 15 % selon le règlement communal des constructions, art. 33

Une des conditions pour que la commune délivre un permis d'habiter, lorsque le bonus de surface habitable a été accordé à l'octroi du permis de construire, est d'obtenir le label suisse Minergie® officiel. Il n'y pas de procédure qui permettrait de considérer une autre approche comme équivalente.

De manière récurrente, la qualité des dossiers déposés reste encore très variable. De plus, le contrôle des dossiers se complexifie suite aux nouvelles lois et nouveaux règlements entrant en vigueur. Plus particulièrement, de la procédure d'annonce simplifiée pour les panneaux solaires (2022), de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (2023), de la procédure d'annonce simplifiée pour les pompes à chaleur (2024), du traitement des eaux de chantier (2024), de la révision de la loi sur l'énergie (2026), de la révision des Prescriptions de protection incendie AEAI (2027) et de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (2027 ?).

L'annonce des différentes étapes de construction par les constructeurs ainsi que la remise des documents y relatifs font aussi souvent défaut, ce qui nécessite un travail important de suivi par le service communal de la police des constructions.

4.1.2. Oppositions et litiges

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Projets ayant suscités des oppositions	3	5	11	6	6	4	6

Le nombre d'oppositions est descendu à un niveau très bas. Ceci peut être imputé à une meilleure qualité des dossiers mis à l'enquête publique provenant d'une bonne collaboration entre les architectes et notre service technique lors du développement des avant-projets.

4.1.3. Procédures juridiques devant les tribunaux

4.1.3.1 Procédures terminées

AC.2025.0085 (ATZ/gte) Recours [...] c/ décision de la Direction générale du territoire et du logement du 14 février 2025 ordonnant l'arrêt immédiat des travaux non autorisés sur la parcelle [...] de Crans (Hors zone à bâtir).

Arrêt du 01.07.2025 Le recours est rejeté. La décision de la DGTL est confirmée.

AC.2025.0107 (FK/bsr) Recours [...] c/ décision de la Municipalité de Crans du 4 mars 2025 refusant le permis d'habiter pour les villas sises sur la parcelle [...] de Crans. Les exigences justifiant ce refus ayant été satisfaites, le permis d'habiter a été délivré.

15.07.2025 retrait du recours – 18.07.25 décision CDAP la cause est rayée du rôle.

4.1.3.2 Procédures en cours

AC.2025.0092 (FK/ori) Recours [...] c/décision de la Municipalité de Crans du 19 février 2025 levant l'opposition et autorisant la construction d'habitation groupée à 3 logements avec piscines et garages. 08.07.2025 La CDAP a suspendu la procédure.

4.2 ROUTES

4.2.1. Travaux

Les travaux suivants ont été gérés par le Service technique, assisté du Service de la voirie, du Bureau conseil BS&A, éventuellement assisté par Police Nyon Région (PNR) :

- Participation à l'organisation du festival Caribana (parkings, passage taxis, zones de replis, signalétique, passages pour piétons provisoire, arrêts navettes et TPN, etc.).
- Réfections de divers chemins (nids de poule, grilles d'évacuation d'eau de pluie, bordures, enrobé endommagé, etc.) par mandats groupés ou travaux ponctuels.
- Gestion des autorisations pour fermetures temporaires de routes dues à des chantiers (livraison de matériaux, fouilles pour canalisations ou réseaux câblés, entretien des routes) ou déménagements.
- Mise en place de signalisation temporaire (manifestation dans le village).

4.2.2. Radar pédagogique

La mise en services des radars pédagogiques s'est poursuivie en 2025 de manière à prévenir, voir à contenir les excès de vitesse. Lorsque ceux-ci sortent des standards usuels, la Police Nyon Région (PNR) en est informée lors des rencontres régulières avec la Municipalité. La PNR décide s'il y a lieu d'intervenir et effectue ses contrôles en toute autonomie avec les moyens qu'elle juge appropriés. Un radar a été fixé de manière définitive devant l'école à la rue du Grand Pré, en direction d'Eysins.

4.2.3. Etudes – projets

Le préavis 50/25 « bornes de recharges pour véhicules électriques » ayant été accepté par le Conseil le 1^{er} décembre 2025, les travaux se dérouleront dans le premier semestre 2026.

Le préavis amendé 41/25 « Sécurisation de la circulation aux abords de l'école » ayant été accepté par le Conseil le 23 juin 2025, les demandes de devis et le choix des entreprises ont eu lieu dans le deuxième semestre 2025 et les travaux se dérouleront le premier semestre 2026.

Un nouveau collaborateur a été engagé le 1^{er} mars 2025 en tant que Chef de projet pour le développement et la mise en service de nouvelles infrastructures communales (hors bâtiments). C'est lui qui conduit ces projets au niveau opérationnel.

4.3 ÉCLAIRAGE PUBLIC

4.3.1 Travaux

L'entretien des 300 points lumineux communaux est confié contractuellement à l'entreprise Duvoisin-Groux SA depuis de nombreuses années. En complément, la Voirie effectue des observations lors de ses activités quotidiennes et signale les problèmes détectés.

Suite à un contrôle sporadique de l'inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) sur notre éclairage public le 15 octobre 2024, il en est résulté des actions correctives réalisées en 2025, dont les montants n'ont pas pu être mentionnés au budget 2026 déjà établi :

- Contrôle mécanique de tous les mâts puis remplacement de ceux qui le nécessitaient en urgence ;
- Correction des défauts relevés sur les raccordements électriques ;
- Formation du personnel de la Voirie à intervenir sur des installations électriques, telles que les stations de Romande Energie
- Réalisation d'une carte digitale sur laquelle figure toutes les lignes électriques souterraines liées à l'éclairage public, en collaboration avec le Bureau BS&A

Ces travaux non budgétés ont coûté CHF 35'000.-

Un nombre important de pannes s'est produit dont les réparations ont nécessité la réalisation de longues fouilles pour en rechercher la cause. Le montant effectif des pannes a fait dépasser le budget d'entretien de CHF 10'000.-

Le dernier compteur manquant a finalement été installé dans l'armoire EP « Montoisel », située dans la forêt le long du Nant de Riond. La consommation de tout l'éclairage public est maintenant facturée en fonction de son utilisation effective.

4.3.2 Études - projets

Un projet est actuellement en cours pour la modernisation complète de l'éclairage public. Il s'agit de remplacer toutes les lampes avec de la technologie LED basse consommation de dernière génération, de remplacer les mâts défectueux, de mettre à jour les éclairages des passages pour piétons et des carrefours selon les nouvelles normes, etc. Ce travail d'analyse a été confié à un Bureau conseil externe pour lequel nous avons reçu une subvention du canton. Son rapport est attendu pour le premier semestre 2026. S'en suivra la présentation d'un préavis relatif à ces travaux courant 2026.

Comme mentionné précédemment, un nouveau collaborateur a été engagé le 1^{er} mars 2025 en tant que Chef de projet pour le développement et la mise en service de nouvelles infrastructures communales (hors bâtiments). C'est lui qui conduit ce projet au niveau opérationnel.

4.4 PORT

Les activités suivantes ont été réalisées par l'Administration portuaire, le Garde-port et le Service technique :

4.4.1 Gestion

- Liste d'attente et attribution des places (amarrage, herbe, terre, hivernage)

	2025	2024	2023
Places attribuées au Port [dont hors de Crans]	18 [8]	7 [0]	6 [0]
Places transférées à un descendant/collatéral [dont hors de Crans]	0 [6]	6 [2]	10 [6]
Changements de places	12	4	4
Changements de bateau	4	n/a	n/a
Places à la STEP attribuées pour la prochaine saison d'hiver	7	7	5
Places résiliées/refusées par les locataires	12	9	7
Places résiliées/refusées par la commune	4	1	0

Selon l'ordre d'attribution des places dicté par le règlement, nous avons distribué cette année des places à des habitants hors de Crans (Trélex, La Rippe, Eysins, Coinsins, Founex, Coppet). Pour certaines catégories d'embarcations, la liste d'attente pour les habitants de Crans est épuisée.

- Pour faciliter l'attribution des places d'amarrage tout en conservant des distances de sécurité entre embarcations, les dimensions de toutes les places ont été mesurées et figurent maintenant dans le tableau annexé au plan du port. Les largeurs de places peuvent être légèrement adaptées en fonction du bateau qui s'y trouve.
- Les bateaux devenant de plus en plus large, 7 places d'amarrage ont dû être supprimées. Les revenus de location ne sont pas modifiés car ils sont fonction de la taille des bateaux.
- Gestion des permis de navigation et permis de naviguer des titulaires en application du règlement du port entré en vigueur le 1er février 2021. Des résiliations de place ont dû malheureusement être effectués.
- Contrôle des amarres ; quelques titulaires contactés pour mise en conformité.
- Contrôle de l'état des bateaux ; quelques titulaires contactés pour nettoyage.
- Collaboration avec les organisateurs d'événements pour assurer sur place la sécurité au port (régates du CNC, Caribana, fête du 1^{er} août).
- Engagement d'un nouveau Garde-port suppléant. Deux personnes sont nécessaires pour couvrir les temps de présence, en particulier les weekends.

4.4.2 Travaux

- Finalisation de la mise en conformité des installations électriques (câbles, coffret, bornes des pontons) et validation des travaux par l'inspecteur OIBT.
- Changement d'environ 30 bouées blanches défectueuses ou vieillissantes.
- Changement des chaînes d'amarrage de 45 bateaux. Le reste des chaînes sera changé en 2026 et 2027, selon l'état d'usure.
- Le bateau du garde-port a été rénové. La structure pneumatique a été remplacée par une coque en dur (Boston Whaler).

4.5 INFORMATIQUE

Les activités suivantes ont été conduites par le Responsable informatique, le Greffe, le Service technique ou notre partenaire informatique Cyber Network SA :

- Renouvellement réussi en 2025 de la certification Cyber-Safe. La liste des travaux préparatoires a été mentionnée dans le rapport de gestion de l'année passée.
- Réalisation d'un nouveau site internet suite à la fin du support du site existant au 31 décembre 2025 avec mise en place d'une application synchronisée au site internet pour la publication d'information à la population (Application COMMUNEapp)
- Mise en service d'un logiciel spécialisé de la gestion du temps (tipee) utilisé par les employés pour la saisie des heures de travail et des vacances.
- Passage sur Windows 11 : mise à jour ou remplacement de PC.
- Paramétrage des postes de travail, droits d'accès et messagerie lors du départ ou de l'engagement de personnel. Plusieurs cas en 2025.
- Gestion des licences des logiciels (messagerie, anti-virus, firewall, serveurs, salaires, OFISA, etc.) pour les postes de travail fixes et mobiles ainsi que pour les serveurs communaux (hébergés sur site).
- Suivi mensuel des activités de support fournies par notre prestataire informatique Cyber Network SA.



Nous vous invitons à télécharger cette application, en scannant un des QR codes ci-dessous ou en la cherchant dans l'Apple store ou le Google Play. Elle est nommée **COMMUNEapp**.

Une fois l'application téléchargée, il vous suffira de taper **le code postal de votre localité ou le nom de Crans**, et ainsi d'accéder aux messages et informations de notre Commune.

Lors de l'envoi de nouveaux messages, vous recevrez une notification. Celles-ci sont bien sûr paramétrables. Nous nous réjouissons de pouvoir être encore plus proches de vous. Découvrez également notre nouveau site Internet : **www.cransvd.ch**

La Municipalité de Crans.

Téléchargez l'application grâce aux QR codes ci-dessous:









5. PAROISSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ÉCOLES

Municipal responsable : Vincent Chevalley

5.1 CULTURE

Organisation de 7 concerts au temple.

Création en juin 2025 de l'association « Culture à Crans » qui a pour but de promouvoir la vie culturelle de Crans et créer du lien social, chercher des activités culturelles fédératives et intergénérationnelles et encourager des artistes locaux.

La Municipalité mandate cette association pour planifier et organiser des événements et autres activités à financer par la Municipalité selon un budget annuel de la commune pour la culture. Chaque année, l'association propose un programme d'activités pour l'année suivante, avec estimation des coûts pour chaque événement, qu'elle présente à la Municipalité à temps pour inclusion dans le budget communal. La Municipalité décide lesquelles seront attribuées à l'association et financées par la Municipalité.

Organisation d'une séance dans le cadre du festival du film vert avec la projection du film suisse « inestimables forêts » le vendredi 7 mars suivie d'un débat avec notre garde forestier Monsieur François Mathey.

Projection du film « le Royaume de Kensuké » dans le cadre du Ciné Lac.

5.2 LIEN SOCIAL

- Organisation du 1er août avec la société locale du FC Crans.
- Organisation du repas des seniors le jeudi 11 décembre.
- Contact avec la fondation Homme et Nature pour la réalisation d'un chemin didactique dans le cadre du projet « Parc du Grand Pré ». Une discussion est en cours pour créer plusieurs chemins au sein du village en collaboration également avec le doyen des écoles de Terre Sainte.
- Organisation de la balade EDD (éducation pour le développement durable) le mercredi 18 juin au sein du village avec une classe de degré 9 du Rojalet. Présentation de la vie politique d'une commune, échange avec M. Jean-Christophe Pradervand sur la découverte de l'agriculture responsable et présentation du métier de vigneron en biodynamie par M. Gilles Pilloud.
- La plantation d'une tulipe pour la vie avec « L'aiMant Rose » (cancer du sein) a été maintenue.

5.3 PAROISSE

La paroisse de Nyon, Prangins et Crans met très volontiers le temple à disposition pour les activités culturelles organisées par la commune.

La fin des activités de l'organiste titulaire Madame Béatrice Jornot et la gestion de son départ ont été appréciées.

5.4 COMMUNICATION

Deux éditions du journal *Quoi à Crans* ont été réalisées renforçant ainsi le lien social au sein de Crans. Les articles rédactionnels de qualité ont traité de talents de vie des Corbeaux, des événements du village et de notre région.

Une édition « spéciale » est parue traitant le patrimoine d'alpage et la réfection de notre chalet « Poêle Chaud ».

5.5 ENFANCE ET ÉCOLES

APEJ (Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte)

La Municipalité a poursuivi son action au sein des associations intercommunales, en particulier l'APEJ, afin d'assurer un environnement scolaire adéquat à nos enfants et une gestion efficiente de la journée tout en tenant compte des impératifs et besoins futurs en matière d'infrastructures.

Intercommunalité Écoles et accueil de jour (APEJ) :

- La structure UAPE de Crans permet dorénavant de répondre à un niveau d'attente conséquent. La capacité d'accueil est actuellement de 96 places.
- Le nombre de places de crèche s'élève à 210 places en Terre Sainte, ceci incluant la reprise d'une crèche privée à Founex et l'ouverture d'une nouvelle structure à Tannay ainsi qu'une convention de collaboration avec une structure privée, KidsCare Babilou à Mies.
- Par le biais d'Arsco SA :
 - Réfection du plateau sportif des Rojalets,
 - Mise à disposition de la piscine et de la patinoire ; depuis août 2025 près de 700 élèves peuvent bénéficier de ces infrastructures sur le temps scolaire.

La gestion des transports scolaires est restée un sujet sensible en particulier pour les plus jeunes enfants. La Municipalité a maintenu sa politique consistant à prévoir la possibilité d'accueillir le maximum d'enfants de Crans dans son école. À la rentrée scolaire, 7 jeunes de Crans ont été déplacés à Coppet. Afin de faciliter cette transition, la commune a organisé la présence de deux surveillantes qui les ont accompagnés à tous les trajets de bus jusqu'aux congés d'automne.

5.6 BIBLIOTHÈQUES

La bibliothèque a utilisé l'ensemble de son budget consacré à l'achat de nouvelles acquisitions.

La bibliothèque a 712 comptes actifs pour 2025 dont :

- 402 comptes « lecteurs », ce qui nous fait une progression de presque 25% pour les nouveaux comptes. Parmi ces comptes, il y a 345 comptes locaux et 57 comptes extérieurs provenant des villages avoisinants.
- 163 comptes « donateurs »
- 147 comptes « école »

En 2025, la bibliothèque comptabilise 10'270 livres dans son catalogue, dont 1008 nouvelles acquisitions. Le prêt total pour 2025 est de 14'973 livres.

La bibliothèque accueille 8 classes : les 7 classes de Crans (1P à 6P) ainsi que la crèche Montessori. Chaque classe vient entre 30 et 45 minutes et ont le droit à une ou plusieurs histoires lues par la bibliothécaire.

11 newsletters ont été envoyées par email aux lecteurs et lectrices de la bibliothèque. Beaucoup de retours positifs. Les animations organisées sont également annoncées par email aux lecteurs et lectrices de la bibliothèque et des flyers sont distribués dans le village.

Animations

- 5 mars 2025 : atelier de dessin avec l'illustratrice Albertine et son livre « Les gratte-ciel ». Participation d'une vingtaine d'enfants qui ont adoré le concept de créer leur propre fresque de gratte-ciel tous ensemble.
- 2 avril 2025 : accueil d'un atelier animé par Ana Sousa Gavin pour apprendre à raconter des histoires aux enfants ; 3 participantes seulement.
- 9 avril 2025 : chasse aux œufs au jardin avec atelier de peinture sur œufs et bricolage d'un œuf kawai. Magnifique succès avec une centaine d'enfants présents.
- 11 juin 2025 : atelier de peinture sur galets animé par Margaux Bise et réalisé au jardin. 16 enfants ont participé, très bon retour !
- 6 décembre 2025 : fête de la Saint-Nicolas au jardin annulée pour cause de météo défavorable

Exposition

Du 9 au 31 mai : exposition sur les abeilles, organisée conjointement par la Commune et les écoles et présentant les créations des enfants de 2 classes (1-2P Marie Ostfeld et 6P Caroline Ferrara). Le vernissage a eu lieu le 9 mai avec l'ensemble des parents.

5.7 LOISIRS ET SPORTS

Dans le cas du réaménagement des espaces sportifs et de loisirs, la Municipalité a lancé le projet du « Parc du Grand Pré ». Un projet emblématique de grande envergure qui correspond aux attentes de la population quant à la qualité des espaces publics d'une commune avec notre niveau de vie.

Présentation au mois de septembre du concept « Parc Grand Pré » aux membres du conseil en collaboration avec la société in Situ (architecte paysagiste).

Validation du préavis 46/25 de CHF 435'000.-, étude couvrant la création d'un club-house du FC Crans, le terrain synthétique et le réaménagement du parking.

Présentation d'une demande d'un crédit de construction de CHF 3'425'000.- (TTC) pour la création d'une place de jeux pour les enfants et d'un terrain de football synthétique, correspondant à la première étape de construction du « Parc de Grand Pré ». Ce préavis a été validé par le Conseil lors de sa séance du 16 mars 2026.

5.8 ARSCO (Johanna Pini)

ARSCO (<https://arsco.ch/index.html>) est une société anonyme, dont les actionnaires sont les communes de Terre Sainte. Elle est propriétaire de nombreux bâtiments et aménagements destinés à des installations d'intérêt public, que ce soit les bâtiments scolaires (Collège de Necker à Chaucey, et le Collège des Rojalets) ou des lieux dédiés aux sports (salles de sport et la Piscine-Patinoire) et à la culture (Théâtre de Terre Sainte).

Johanna Pini est membre du Conseil d'administration de l'ARSCO.

6. ESPACES VERTS-VOIRIE, CIMETIÈRE, COMPOST, FORÊTS, SITSE, EC-EU

Municipal responsable : Bernard Henrioux

6.1 ESPACES VERTS-VOIRIE

L'équipe a exécuté en 2025 les travaux suivants :

- Déneigements et salages
- Nettoyage des abris bus
- Bords des routes avec l'épareuse
- Nettoyage des routes avec la balayeuse
- Vider et nettoyer les 55 poubelles, 2 fois par semaine, voir 4 fois à certains endroits
- Réapprovisionner les poubelles de sacs pour les crottes des chiens
- Plantation de diverses plantes et fleurs dans les bacs, les plates-bandes et plusieurs arrosages par semaine
- Entretien, arrosage et tonte des nombreux gazons (terrains de foot, terrains au port, skate-park, autour des bâtiments communaux, etc.
- Entretien des places de jeux qui sont inspectées une fois par année par une entreprise
- Enlèvement des plantes envahissantes, des ambrosies et des mauvaises herbes
- Entretien autour de l'église
- Taille et entretien, à certains endroits, des arbres et arbustes
- Contrôle et entretien du canal de Crans
- Montage et démontage de la tente des manifestations
- Livraison de tables aux particuliers et aux sociétés locales (salle ou centre communal)
- Ramassage 6 fois par année des objets encombrants
- Mise en place et retrait des décorations de Noël et du sapin au centre communal
- Entretien du compost
- Gestion des écopoints.
- Je visionne une fois par semaine les images des caméras installées vers ceux-ci.
- Vidanger les sacs des routes
- Entretien des véhicules, des machines et du matériel
- Participation à la plantation pour : 1 enfant = 1 chêne
- Entretien et pose des Speedy indiquant la vitesse
- Mise en place des plaques de rue et des numéros des maisons
- Entretien et pose des miroirs
- Surveillance des stations de pompage
- Encadrement de jeunes pendant les vacances d'été

Certificat environnemental :

Pet-Recycling Schweiz a collecté un total de 6'669 kilogrammes de bouteilles en PET en 2025. (6322 en 2024)

Un tout grand merci à toute l'équipe pour l'excellent travail et le bon esprit qui règne entre eux. Je leur souhaite de continuer avec ce même enthousiasme et ce même plaisir d'œuvrer pour notre belle commune.

Achats effectués :

- 1 tondeuse sabot
- 1 tracteur John Deere X 584
- 1 tronçonneuse
- Divers panneaux de circulation
- 4 poubelles Eco 50
- 1 chalumeau

6.2 CIMETIÈRE

- Entretien et désherbage sans herbicide
- Nettoyage des allées et tonte
- Entretien des tombes laissées en abandon
- Les employés sont présents lors de la creuse des tombes. Celle-ci est effectuée par une entreprise.
- Présence pendant l'inhumation et remise en ordre de la tombe.
- Présence lors de la mise des urnes dans le columbarium et des cendres dans le jardin du souvenir.

6.3 FORÊTS

Toute la gestion forestière est effectuée par le Groupement Forestier de La Dôle (GFLD).

Voir le site : info@gfld.ch

Plantation de 22 chênes lors de l'évènement « une naissance – un arbre ».

6.4 COMPOST

L'association des agriculteurs a traité et valorisé 427 tonnes de déchets (320 en 2024).

Bravo et merci à Albert Sinner pour son engagement, sa bonne humeur et son aide aux déchargements des déchets.

6.5 SITSE

2'249'308 m³ d'eau épurée dont :

- 1'618'124 m³ facturés aux abonnés.
- 10'242 m³ facturés à l'eau potable (traitement des eaux de lavage provenant de la station de potabilisation de Balessert).

Les SITSE estiment les eaux parasites (eaux non polluées qui s'introduisent indûment dans les réseaux d'assainissement) à 620'942 m³. Sur ce volume, 209'147 m³ sont refacturés aux communes membres (impact de l'état des collecteurs sur la STEP) et représentent un coût d'exploitation supplémentaire de CHF 104'694 HT. Sur ce montant, CHF 11'204 HT sont refacturés à Crans (prorata habitants raccordés soit 10.70 % de la population).

Concernant les volumes traités à la STEP :

Le volume journalier minimum enregistré sur l'année est de 3'668 m³/j

Le volume moyen traité est de 6'162 m³/j

Le volume max traité est de 17'204 m³/j

Consommation électrique :

La consommation annuelle est de 730'531 kWh/an soit une consommation de 0.325 kWh/m³ d'eau épurée. La consommation est supérieure à 2024 (0.324 kWh/m³) et inférieure à 2023 (0.315 kWh/m³). Cette fluctuation est liée principalement aux postes « gros-consommateurs » : Biologies – surpresseurs d'air - extraction d'air vicié dans le local de prétraitement.

A noter que 46% de cette consommation est nécessaire pour le fonctionnement des bassins biologiques soit 337'566 kWh/an = 0.150 kWh/m³ (0.158 kWh/m³ en 2024, 0.163 kWh/m³ en 2023).

Production électrique :

Solaire	205'409 kWh	Production en hausse grâce aux panneaux verticaux aux murs des bassins et en toiture
Biogaz	440'621 kWh	Production classique
Turbine	360'362 kWh	Production en hausse

6.6 EAUX CLAIRES – EAUX USÉES

- Étude et exécution pour la réfection du collecteur EC à la route du Port.
- Étude pour la réfection du collecteur chemin du Bois-Neuf-chemin des Vignes. Exécution début 2026.

6.7 PARCS ET LOISIRS

Séances avec responsables avant, pendant et après le festival Caribana.

6.8 PLAN CANICULE

Visites à domicile des personnes seules et âgées de plus de huitante ans.

6.9 DÉCHETTERIE

Le tableau permet de visualiser les différentes variations observées ces trois dernières années (poids exprimé en tonnes) :

Année \ Type de déchets	2025	2024	2023
Ordures ménagères	370.53	385.48	379.30
Plastiques	55.145	46.708	49.41
Objets encombrants	66.78	63.40	63.40
Déchets compostables	427.00	350.00	300.00
Papier + carton	136.94	131.46	131.88
Verre trié par couleurs	101.62	108.35	106.60
Métaux	21.91	15.44	14.19
Déchets inertes	30.22	27.50	43.70
Total	1'210.147	1'128.338	1'088.48

La surveillance hebdomadaire des écopoints, au moyen de caméras, révèle encore peu d'infractions :

Année	2025	2024	2023
Infractions	4	1	6

PET

Chaque année, nous recevons un certificat de Pet-Recycling

Année	2025	2024	2023
Poids	6'669 kg	6'322 kg	6'446 kg
Correspond à	242'085 bouteilles	229'489 bouteilles	233'990 bouteilles
Et	697 sacs	670 sacs	730 sacs

Textura-collecte de vêtement usagés

Les statistiques suivantes nous ont été communiquées (kg):

Année	2025	2024	2023
Sacs ramassés	5'773	5'620	4'895
Poids moyen d'un sac	3.03	3.42	2.85
Poids total	17'515	19'258	13'938

7. POLICE, ORPC et SDIS

7.1 **ACTIVITÉS DE LA POLICE INTERCOMMUNALE (PNR)**

Délégué de la Municipalité au Comité de direction et Vice-Président : Robert Middleton

La PNR regroupe les communes de Nyon, Prangins et Crans. Elle a été créée en 2014.



Répartition des coûts sur base de deux critères : nombre d'habitants et densité des habitations.

Coût pour Crans en 2025 : CHF 472'477.30 (2024 : CHF 434'257.47).

Des réunions régulières sont tenues entre la Municipalité et le Corps de Police afin de traiter des sujets d'un intérêt particulier pour Crans. Ces réunions permettent un échange cordial sur les interventions dans la commune et des discussions d'ordre stratégique.

Dans ce cadre, un des objectifs de la Municipalité est de promouvoir des mesures préventives (plutôt que répressives) en matière de circulation routière. Un point essentiel est l'analyse des critères pour le placement de radars sur le territoire de la commune et leur fréquence. L'acquisition par la Municipalité de deux appareils qui mesurent et annoncent aux automobilistes leur vitesse ("speedy") nous permet de faire cette analyse avec le service radar de la PNR et de déterminer les points "sensibles" dans la commune.

Le rapport annuel de la PNR peut être consulté sur ce lien : <https://www.police-nyon-region.ch/page/rapports-de-gestion-63>

7.2 **ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE ORPC**

Délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal : Bernard Henrioux



Répartition des coûts sur base du nombre d'habitants. Coût pour Crans en 2025 : CHF 21.06 (2024 : CHF 20.24).

Crans a délégué la protection civile de la commune à l'Organisation régionale de protection civile district de Nyon (ORPC), qui couvre toutes les communes du district. Son quartier général se situe au Centre d'Engagement de Prangins.

Les activités de l'ORPC s'orientent sur l'instruction, les interventions en faveur de la collectivité (accueillir, encadrer et évacuer des personnes à mobilité réduite, assurer un hébergement à des personnes sinistrées), les interventions en situation d'urgence (ravitaillement, battue ou encore gestion de la circulation), voire de longue durée (travaux de consolidation et de déblaiement suite à des événements dommageables) ou lors d'événements particuliers (sportifs, culturels ou autres).

La protection civile appuie les autres organisations partenaires de la protection de la population (police, sapeurs-pompiers, services de la santé publique, services techniques).

Le rapport annuel de l'ORPC peut être consulté sur ce lien : <https://www.orpc-nyon.ch/>

7.3 **SDIS**

Délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal : Robert Middleton



Depuis janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Le SDIS s'occupe de : incendies, désincarcérations, sauvetage de personnes et d'animaux, pollutions hydrocarbures et chimiques, inondations font partie du quotidien de ces sapeurs-pompiers volontaires ; ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

Répartition des coûts sur base du nombre d'habitants. Coût pour Crans en 2025 : CHF 40.34 (2024 : CHF 40.76)

Les interventions du SDIS en 2025 se trouvent sur ce lien : <https://sdis-nyon-dole.ch/sdis-nyon-dole/interventions-2025>

8. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 52-26 concernant le Rapport de gestion 2025 ;
Ouï le rapport de la Commission de gestion, chargée de l'étude de cet objet selon les dispositions de l'article 38 du Règlement du Conseil communal ;
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) d'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2025, tel que présenté ;
- 2) de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2025 ;
- 3) de décharger la Commission de gestion de son mandat pour l'année 2025.

Ainsi délibéré par la Municipalité, lors de sa séance du 11 mai 2026, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal, dans sa séance du 22 juin 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
Robert Middleton		Pascaline Keller